



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

ETAIENT PRESENTS : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Emilie CONNAULTE, Laure VINCENT, Sandrine PEREIRA, Thomas NERVI, Vincent MARTIN, Lou LOMBARD, Éric LEVANTIS.

Excusés et ayant donné pouvoir : Alexandre HAYEK a donné pouvoir à Michel PARTAGE, Maryvonne ROSELLO a donné pouvoir à Béatrice GRELET, Hugues SERVIERE a donné pouvoir à Laure VINCENT.

Absent excusé : Aurélia BAZERLI.

Secrétaire de séance : Éric LEVANTIS.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que deux élus participeront au Congrès des National des Maires à Paris cette année qui se déroulera du 22 au 24 novembre 2022.

Il est demandé à l'assemblée délibérante l'accord pour le remboursement des frais qui seront engagés par les élus lors de ce déplacement.

Montant estimatif : 1 200.00 €

Un détail des frais réels avec présentation des justificatifs sera demandé par la Trésorerie.

Décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le remboursement des frais pour le Congrès National des Maires à Paris pour une somme estimée à environ 1 200.00 €.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 1

Ayant donné procuration : 3

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

27 Septembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

27 Septembre 2022

N°2022_030_D

Objet : Remboursement
des frais pour le Congrès
National des Maires à
Paris

Le délai de recours contentieux
devant le Tribunal Administratif de
Nîmes contre la présente
délibération est de deux mois.



Fait à La Bastidonne,
Le 05 octobre 2022,
PARTAGE Michel, Maire